

# Où vont les recalés à l'examen d'entrée de médecine?

**2.444 candidats se sont présentés ce mercredi à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie. Pour certains d'entre eux, il faudra se réorienter en cas d'échec.**

**MYRIAM DJEBIRI (ST.)**

Pour la première fois cette année, les candidats à l'examen d'entrée en médecine et dentisterie ont bénéficié d'une deuxième session, indépendante de la première. Ils étaient 1.912 hier à avoir échoué à la session de juillet, pour laquelle on compte 684 lauréats. C'est la deuxième année que les étudiants francophones doivent réussir un examen d'entrée pour accéder à la filière de médecine ou de dentisterie. Pour être admis, il faut obtenir une note minimum de 8/20 pour chacune des huit matières évaluées (chimie, biologie, physique, mathématiques, raisonnement, communication, éthique et empathie). Ces huit matières sont divisées en deux parties: «connaissance et compréhension des matières scientifiques» et «communication et analyse critique de l'information». Le candidat doit avoir une moyenne de 10/20 aux deux parties.

## Une nouvelle orientation

Pour les 710 aspirants qui avaient déjà tenté l'examen en 2017 c'est l'épreuve de la dernière chance. En effet, le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'autorise que deux tentatives (les deux sessions comptent pour un essai). Si l'étudiant

échoue après deux années académiques, il devra attendre cinq ans pour repasser l'examen. Les candidats qui avaient déjà passé le concours en 2017 devront attendre l'année académique 2022-2023 si leurs résultats ne sont pas concluants cette année. Une condition clairement dissuasive étant donné les longues années d'études qu'implique déjà la filière médicale.

Quelles possibilités s'offrent alors après un double échec? Pour la plupart, le choix se porte vers des filières proches de la médecine, notamment les sciences biomédicales. C'est par ailleurs la voie que conseille Marco Schetgen, doyen de la faculté de médecine de l'Université libre de Bruxelles (ULB), aux recalés. Selon lui, c'est une valeur sûre. La plupart des matières de l'examen faisant partie du cursus, la filière des sciences biomédicales permet à la fois à l'étudiant de préparer l'examen d'entrée, s'il souhaite le repasser l'année suivante, et de s'assurer une sécurité pour la suite. «Dans le cas d'un échec à l'examen de médecine, il pourra se rabattre sur la deuxième année de bachelier en sciences biomédicales, à condition d'avoir obtenu les crédits suffisants», comme l'explique le doyen. Après un tel cursus, faute de pouvoir devenir médecin ou dentiste, les étudiants pourront exercer dans la recherche, l'industrie pharmaceutique ou encore l'enseignement.

D'autres ont effectué une première année de pharmacie ou de kinésithérapie. Ces voies ne sont pas

totallement choisies par défaut, selon M. Schetgen: «En général ce sont les élèves qui hésitent encore entre ces filières et la médecine qui ont fait ce choix.» Depuis l'an dernier, les universités francophones observent un effet de vases communicants entre ces filières. Les études en pharmacie et en sciences biomédicales accueillent de plus en plus d'étudiants à mesure que la filière médicale diminue.

En 2017, les élèves qui avaient échoué pouvaient se réorienter vers les sciences vétérinaires. Un décret pris par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles les exemptait du test d'orientation aux soins de santé (Toss), en principe requis pour entrer en 1<sup>ère</sup> bachelier. Le cabinet du ministre de l'Enseignement Jean-Claude Marcourt a cependant précisé qu'il s'agissait d'une mesure de transition prévue à l'occasion du changement de législation. Cette possibilité n'existe plus aujourd'hui. La faculté de médecine de l'Université de Liège organisera de son côté, des journées d'accueil et d'information ainsi que des rendez-vous individualisés pour aider les étudiants à se réorienter.

# 5

**Après deux échecs à l'examen d'entrée, il faut attendre cinq ans pour pouvoir le repasser.**